



DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION NAUTIQUE

RANDO DES CULS SALÉS

30 mai 2026

SAMEDI 30 MAI 2026

La Rando des Culs Salés

DE MORTAGNE À PORT MAUBERT

HAUTE SAINTONGE

MAUBERT

ESTUAIRE

MORTAGNE

-CAP- SUR MAUBERT
Sports, Histoire & Estuaire

À L'AGATE // À RAME // À VOILE // À VÉLO // À PIED

INSCRIPTIONS ET INFOS : WWW.CAPURMAUBERT.FR/RDS

Logos: Haute-Saintonge, Cap sur Maubert, Mortagne sur Gironde, École de Voile, and the European Union flag.

DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION NAUTIQUE

RANDO DES CULS SALÉS 30 mai 2026

1. IDENTIFICATION DE LA MANIFESTATION

- **Nom** : RANDO DES CULS SALÉS
- **Nature** : Randonnée nautique
- **Date** : 30 mai 2026
- **Horaires** : 14h00 – 20h00
- **Lieu** : Estuaire de la Gironde
- **Communes** : Mortagne-sur-Gironde et Port Maubert – Saint-Fort-sur-Gironde
- **Organisateur** : Communauté de Communes de la Haute Saintonge (CDCHS)
- **Participants** : 90 personnes
- **Nombres d'embarcations maximum** : 80 embarcations

Ce dispositif complète le DSI général de la manifestation.

2. ORGANISATION GÉNÉRALE

Direction des opérations

- Directeur de manifestation : Nicolas François-CDCHS-06.46.81.18.30
- Responsable sécurité nautique : Laurent DIBLAN (École de voile de PORT MAUBERT) - 06.83.35.44.68
- Responsable sécurité terrestre : Nicolas François-CDCHS
- Poste de Commandement (PC) centralisé à Port Maubert à l'École de voile de Port Maubert

Le PC coordonne l'ensemble des moyens nautiques et terrestres.

3. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE NAUTIQUE

1.1. MOYENS NAUTIQUES ENGAGÉS

Les moyens engagés pour la sécurité sont basés sur le ratio d'un bateau sécurité pour 10 embarcations. ; et pour la manifestation, d'une jauge de 90 participants et de 80 embarcations maximum. Le dispositif prévu est de :

- 8 embarcations motorisés de type semi-rigide
- 3 voiliers au mouillage répartis sur le parcours pour baliser le parcours nautique.
- 1 unité de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Armement réglementaire conforme à la Division 240 côtier

- Gilets homologués
- Bouée couronne
- Extincteur
- Écope
- Dispositif lumineux, feux à main
- Coupe-circuit
- Trousse de secours
- Dispositif de remorquage
- Ligne de mouillage
- Documents de navigation (cartes marines, RIPAM, Balisages)

Équipage

- Minimum 2 personnes qualifiées
- Permis mer
- PSC1 recommandé

1.1.1. Répartition des moyens de sécurité

- 1 voilier à l'ancre en zone de début de parcours
- 1 voiliers à l'ancre en milieu de parcours
- 1 voiliers à l'ancre en fin de parcours
- Sécurité 1 ouvre le parcours
- Sécurités 2, 3 et 4 réparties tous les milles nautiques sur le parcours
- Sécurité 5 ferme le parcours
- 3 unités en moyens d'interventions rapides dont une de la SNSM

Plan détaillé en annexe 2 Implantation moyens nautiques

Missions des unités nautiques

- Surveillance active
- Assistance en cas de chavirage
- Sécurisation des personnes à l'eau
- Remorquage
- Signalement au PC

1.1.2. Procédure d'intervention en cas d'incident

1. Signalement immédiat au PC
2. Engagement du moyen nautique le plus proche
3. Évaluation primaire (sécurisation – état de la victime)
4. Information aux secours publics si nécessaire
5. Évacuation vers poste de secours ou point d'extraction
6. Suspension de course si risque collectif
7. Rédaction d'un rapport d'incident

1.1.3. Gestion d'une situation d'urgence médicale

En cas d'urgences médicales, la coordination des secours est sous l'autorité des services de secours :

Coordination en cas d'incident

- CROSS en mer (16 ou 196 avec un portable)
- SAMU (15)

Sur le parcours, les zones de débarquement sont situées au port de Mortagne sur Gironde et au port de St Fort sur Gironde (Port Maubert)

Voies d'accès identifiées pour véhicules d'urgence : voir plan d'organisation des secours à terre

Voir documents DSI général pour l'organisation des secours à terre

1.2. MOYENS DE COMMUNICATION

- Radios VHF embarquées
- Canal dédié : 72
- Veille permanente : canal 16
- Téléphones portables

Coordination assurée par le bateau sécurité générale.

Signal d'interruption

- Signal sonore prolongé
- Pavillon rouge
- Message VHF simultané

1.3. SURVEILLANCE MÉTÉOROLOGIQUE

- Consultation régulière des bulletins de Météo-France
- Veille VHF canal 16 (en mer)

1.4. ANALYSE DES RISQUES

Risques liés à l'activité

- Chute à l'eau /éloignement de son embarcation
- Collision / abordage
- Chavirage
- Malaise / blessure
- Incendie à bord
- Intrusion de navigation extérieure

Risques environnementaux

- Conditions météorologique défavorable/instabilité
- Conditions de mer agitée
- Courants estuariens significatifs
- Dégradation météorologique rapide en cas d'instabilité orageuse

1.5. PROCEDURE D'ANNULATION OU DE SUSPENSION DE LA MANIFESTATION

En fonction des conditions météorologiques, les organisateurs peuvent en collégiale et en toutes responsabilité décider d'annuler ou de suspendre la manifestation.

Les critères objectifs fixant les limites sont :

- Conditions météorologiques défavorables (force et direction du vent)
- Mer agitée
- Risque d'orage ou grains
- Instabilité météorologique marquée

La décision d'annuler, de suspendre ou d'adapter le parcours est prise en collaboration avec le coordinateur de l'évènement, le responsable de la sécurité nautique et l'élus référent.

4. DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

1.1. Avant la mise à l'eau

- Émargement obligatoire
- Remise d'une chasuble numérotée pour chaque pratiquant
- Vérification des équipements
- Briefing sécurité

Documents requis :

- Fiche d'inscription
- Attestation de savoir nager 25 m
- Engagement au respect du règlement de la manifestation

Voir Règlement Intérieur de la manifestation

Informations et affichage

- Chaque participant est informé par affichage au centre opérationnel (PC) et individuellement de tout renseignement relatif à la sécurité et à l'organisation de la manifestation.
- Une fiche Randonneur nautique sera distribuée à chaque participant à l'inscription.

1.2. Départ

- Regroupement en zone définie
- Signal sonore
- Pavillon jaune

- Annonce VHF

1.3. Pendant la randonnée

- Surveillance continue
- Comptage régulier
- Suivi des abandons

1.4. Arrivée

- Pointage sur chenal
 - Information au PC
 - Émargement final obligatoire

 - *Voir Annexe 6 Fiche Information Randonneur nautique*
-

5. DESCRIPTION DES PARCOURS

1.1. Parcours pour les petites embarcations (kayak, canoé, paddle et aviron...)

- Type : randonnée nautique
- Longueur totale : 5 milles nautiques
- Nombre de bouées : Le parcours sera précisé par affichage et au briefing
- Zone de départ : Mortagne-sur-Gironde
- Zone d'arrivée : Port Maubert
- Zone d'attente sécurisée : Escale possible auprès des voiliers au mouillage

Voir annexe 1 Plan détaillé du parcours

1.2. Description des parcours pour les bateaux de plaisance

- Type de parcours : Parcours côtier situé entre Mortagne sur Gironde, Port Maubert et les bouées bâbord n°26 et N°24 du chenal de l'Estuaire de la Gironde
- Longueur totale : 10 milles Nautiques (parcours réduit si vent faible à 5 milles nautiques)
- Nombre de bouées : 2 ou 3 selon le parcours
- Zones de départ et d'arrivée : Devant le chenal de Mortagne sur Gironde

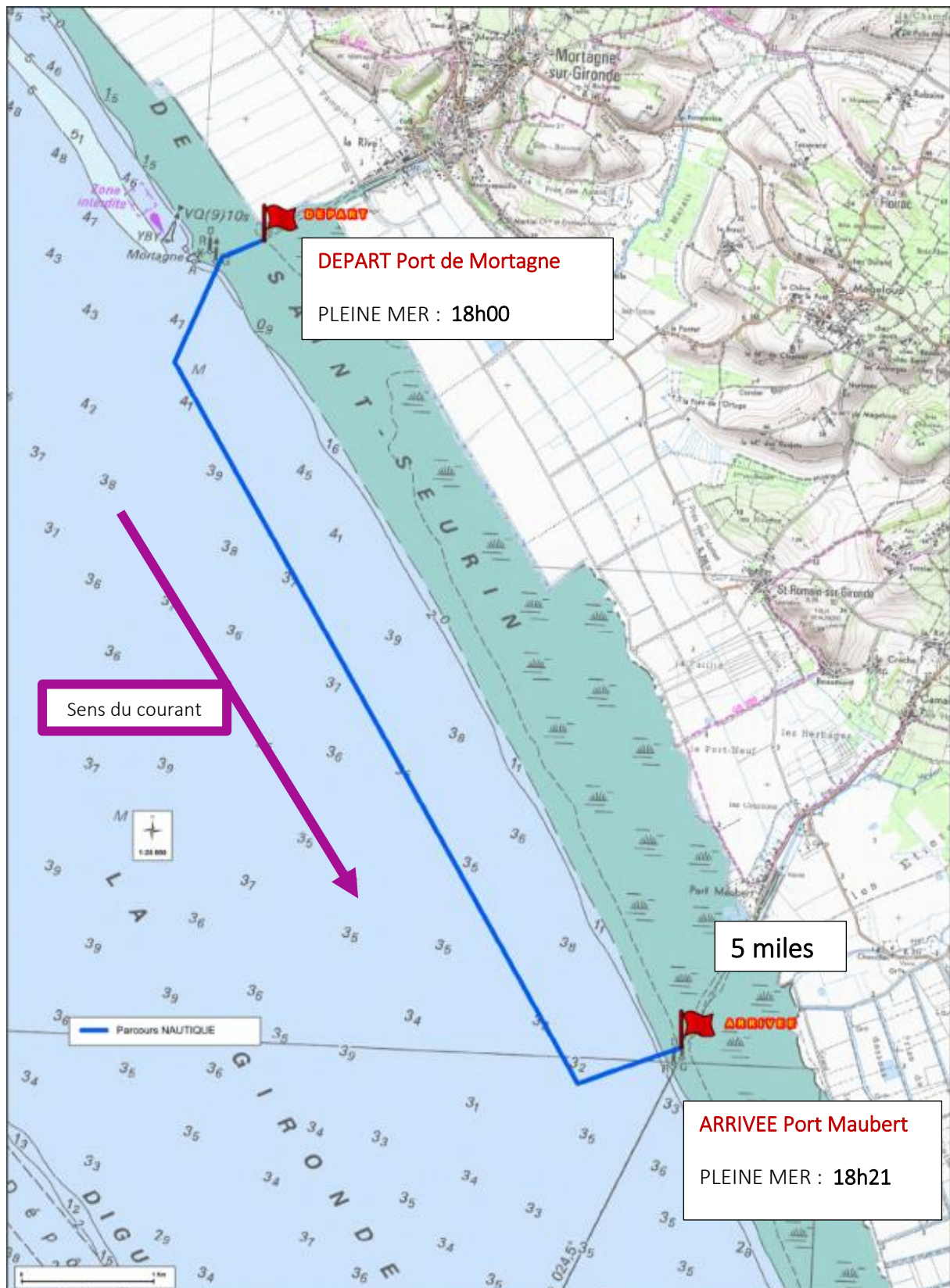
- Zone d'attente ou de regroupement : Devant le chenal de Mortagne sur Gironde pour le départ

Plan détaillé joint en annexe

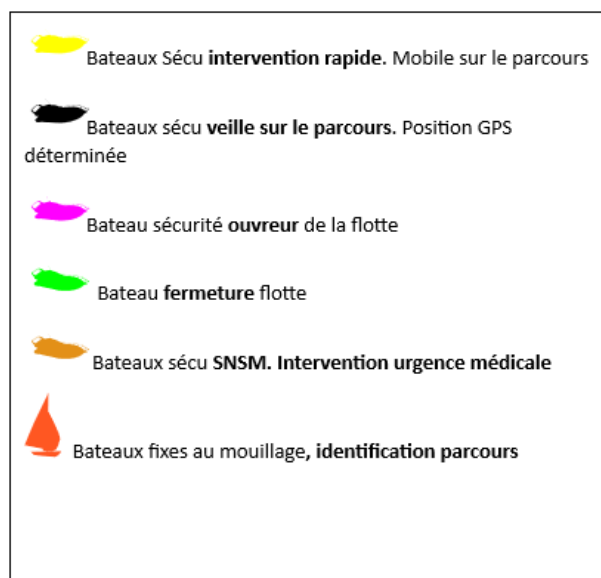
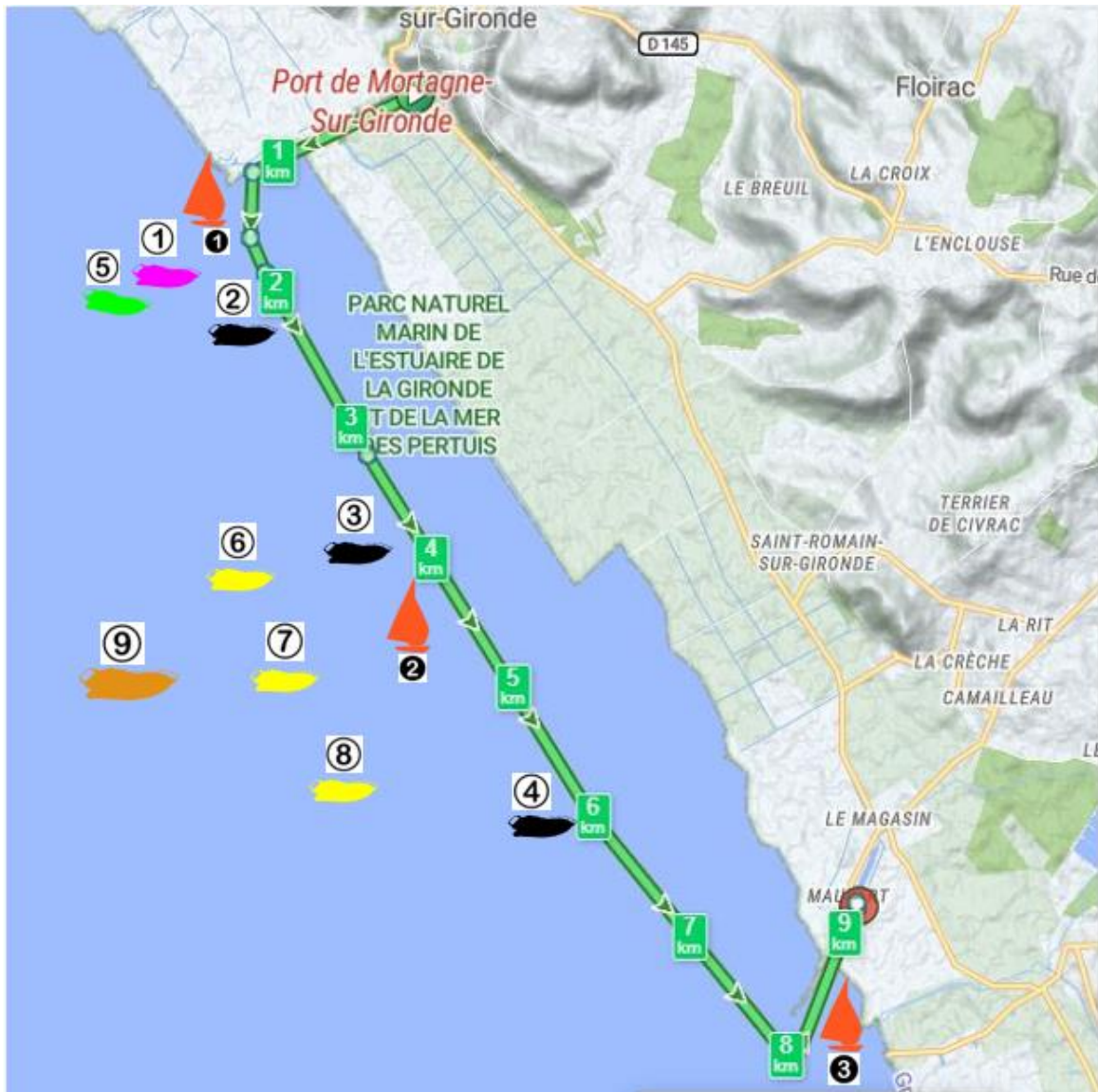
6. ANNEXES

- Annexe 1 Plan détaillé du parcours
- Annexe 2 Implantation moyens nautiques
- Annexe 3 Indicateurs Marée (Pleine Mer) pour chaque port
- Annexe 4 Plan du parcours côtier plaisance
- Annexe 5 Implantation des secours à terre
- Annexe 6 Fiche Information Randonneur nautique
- Annexe 7 Extraits du règlement Intérieur de la manifestation concernant la Randonnée Nautique

- Annexe 1 Plan détaillé du parcours

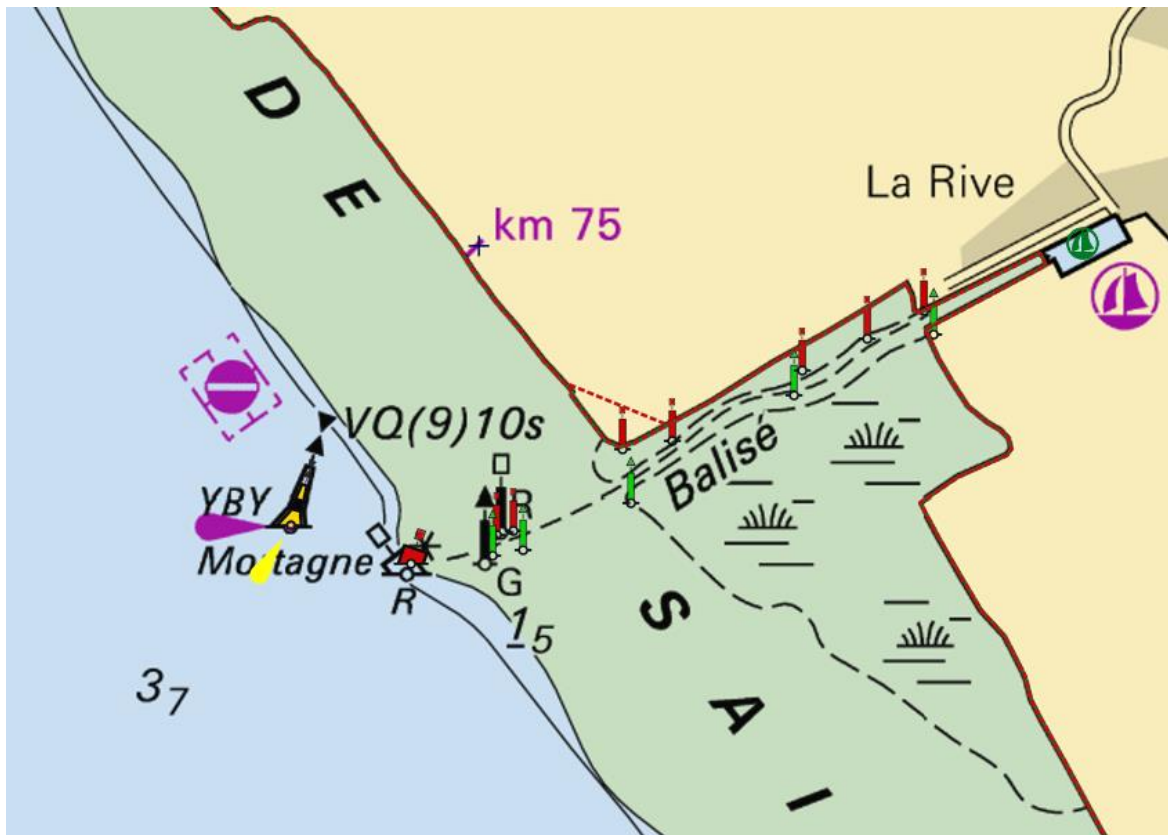


- Annexe 2 Implantation moyens nautiques



- Annexe 3 Indicateurs Marée pour chaque port

Mortagne sur Gironde :



Samedi 30 Mai 2026 UTC+2 Semaine 22 45°27' N
0°56' W **Richards** ☆

Lever du soleil : 06h17 Lune gibbeuse croissante Coucher du soleil : 21h37

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM	70	05h47	06h04	01h00	5,00m	3,46m	0,29m	0,87m	1,73m
BM		11h51	06h09	01h01	1,54m	3,62m	0,30m	0,91m	1,81m
PM	70	18h00			5,16m				

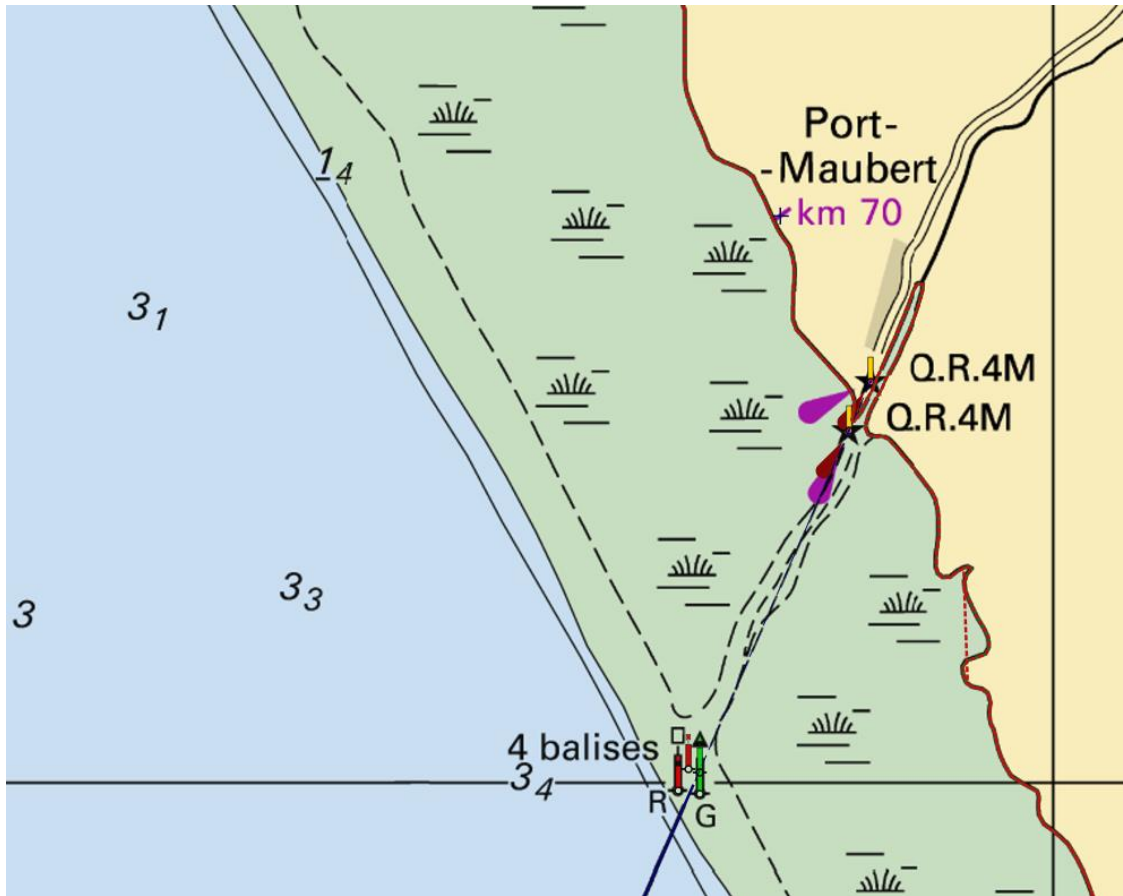
Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 30	05h47	5,00m	70
	11h51	1,54m	
	18h00	5,16m	70
Dim. 31	00h10	1,53m	
	06h22	5,02m	71
	12h25	1,54m	
Lun. 01	18h35	5,20m	71
	00h45	1,50m	
	06h57	5,01m	71
Mar. 02	12h58	1,56m	
	19h09	5,20m	71
	01h20	1,50m	
Mer. 03	07h30	4,96m	70
	13h32	1,60m	
	19h44	5,16m	69
Jeu. 04	01h55	1,51m	
	08h04	4,89m	68
	14h07	1,66m	
Ven. 05	20h19	5,08m	66
	02h31	1,56m	
	08h38	4,79m	64
Sam. 06	14h43	1,74m	

Horaires des marées à Richards - marégramme Options

<http://maree.info>

- Annexe 3 Indicateurs Marée pour chaque port (suite)

Port Maubert (Saint Fort sur Gironde)



Samedi 30 Mai 2026 UTC+2 Semaine 22 45°20' N
0°48' W **Lamena** ☆

Lever du soleil : 06h18 Lune gibbeuse croissante Coucher du soleil : 21h37

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		00h17	05h47	00h57	1,05m	4,05m	0,34m	1,01m	2,03m
PM	70	06h04	06h29	01h04	5,10m	4,00m	0,33m	1,00m	2,00m
BM		12h33	05h48	00h58	1,10m	4,05m	0,34m	1,01m	2,03m
PM	70	18h21			5,15m				

Horaires des marées à Lamena - marégramme Options

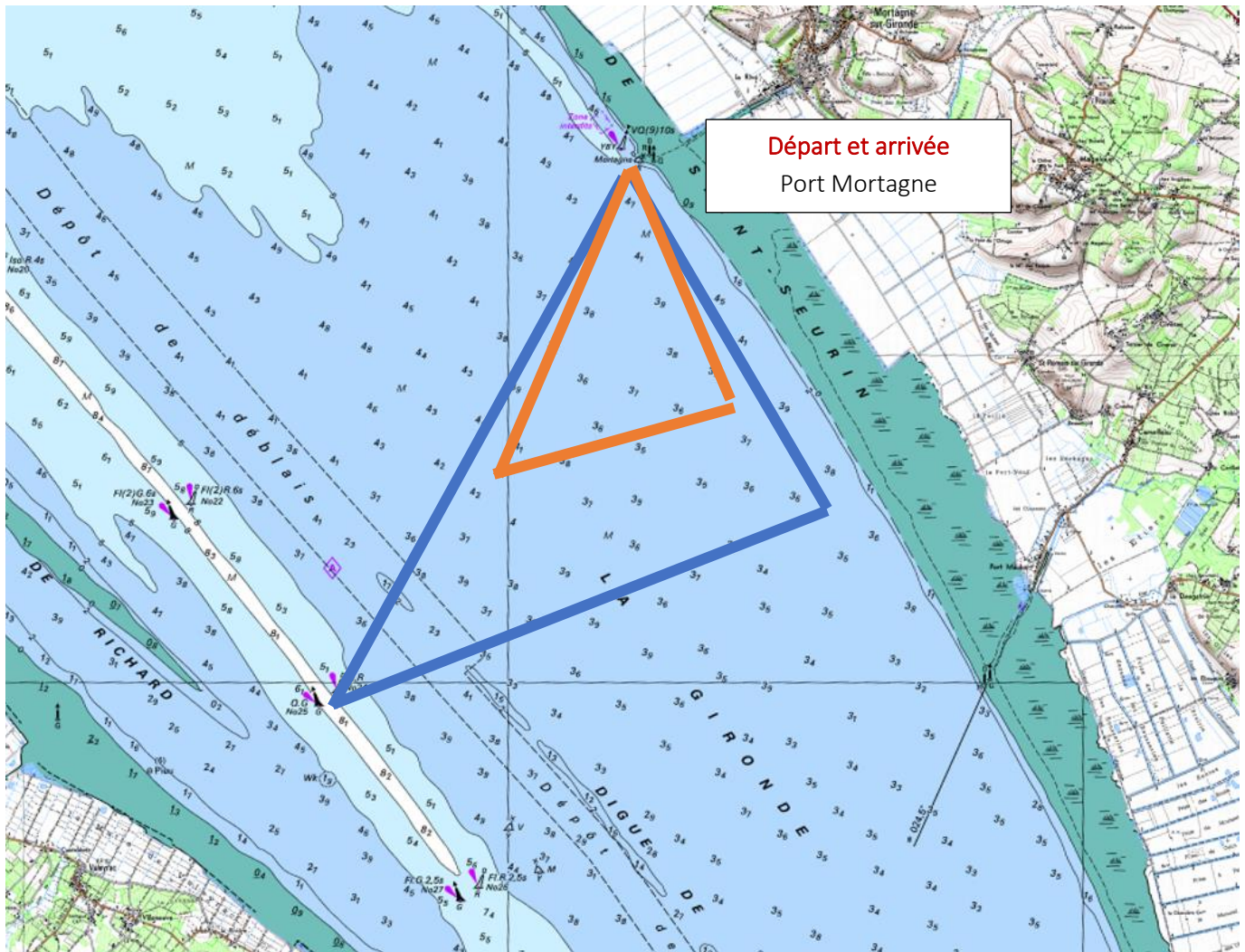
<http://maree.info>

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam. 30	00h17	1,05m	
	06h04	5,10m	70
	12h33	1,10m	
Dim. 31	18h21	5,15m	70
	00h56	1,00m	
	06h40	5,10m	71
Lun. 01	13h10	1,10m	
	18h56	5,20m	71
	01h32	1,00m	
Mar. 02	07h14	5,10m	71
	13h44	1,10m	
	19h29	5,20m	71
Mer. 03	02h05	1,00m	
	07h48	5,05m	70
	14h15	1,15m	
Jeu. 04	20h02	5,20m	69
	02h36	1,05m	
	08h22	4,95m	68
Ven. 05	14h45	1,20m	
	20h35	5,10m	66
	03h07	1,15m	
Sam. 06	08h58	4,85m	64
	15h16	1,30m	

- Annexe 4 Plan du parcours côtier plaisance

Parcours côtier 1 **bleu**

Parcours 2 côtier réduit : **orange**



Départ 16h30

Arrivée entre 18h00 et 18h30

- Annexe 5 Implantation des secours à terre

Départ : Port Mortagne



- Annexe 5 Implantation des secours à terre



- Annexe 6 Fiche Information Randonneur nautique

Affichage sur le site d'inscription et d'émargement

- Plan détaillé parcours
- Programme
- Consignes de sécurité

10. Matériel et responsabilités

Lors de sa confirmation d'inscription, le participant devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course.

Sur l'eau:

- Port du gilet de flottabilité obligatoire, aux normes et correctement porté ;
- Port de chaussures fermées obligatoire ;
- Savoir nager 25 m est obligatoire ;
- Le bout de remorquage doit faire 5 m et 8 mm minimum de diamètre ;
- Les embarcations devront être insubmersibles et en état de navigation ;
- La responsabilité de l'embarcation revient au chef de bord ;
- Les chiens sont interdits sur l'itinéraire nautique.

Pour les plaisanciers : Arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer

Article 4

Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.



Randonnée Nautique – Entre Deux Ports

Reliez Mortagne-sur-Gironde à Port Maubert en naviguant sur le plus grand estuaire d'Europe!

Venez vivre une expérience nautique unique : 4 milles de navigation au rythme du vent et du courant, entourés par les emblématiques carrelets de la rive droite. Un décor grandiose, une ambiance nature... et le plaisir simple d'être sur l'eau.

Ici, on réunit tous les amoureux de la glisse : kayak, canoë, paddle, voile, aviron... Une journée 100 % détente, dans un panorama exceptionnel.

Ouverte à toute personne sachant nager et en bonne forme physique.

Les conseils de l'équipe : Prenez de l'eau et une collation sur l'estuaire, la météo peut changer vite : préparez l'équipement adapté

14h45 Briefing pour les Praticants

15h00 à 15h30 Mise à l'eau des embarcations

15h30 regroupement sur le chenal,

Entre 15h45 et 16h départ de la Randonnée par avertissement sonore et drapeau jaune

Entre 17h30 et 18h00 arrivée dans le chenal de Port Maubert et sortie des embarcations à la cale de mise à l'eau

Emargement arrivée nautique

Programme



MORTAGNE-SUR-GIRONDE

11:00 - 14:00
Accueil en musique par
l'École des Arts de Haute-Saintonge
Confirmation des inscriptions
Dépôt des embarcations/vélos

 Navette :
Port Maubert > Mortagne-sur-Gironde

 Restauration sur place
Aires de pique-nique

14:30
 Échauffement collectif

15:00 Départ des 3 randos

 **À pied :**
12 km en bord d'estuaire
Possibilité de louer un âne

 **À vélo :**
parcours vert 13 km (D+ 77m)
parcours orange 23 km (D+ 250m)
parcours rouge 33 km (D+ 400m)

 **Sur l'eau :**
7 km en paddle, kayak de mer, voile,
aviron de mer, voile traditionnelle, pirogue...
Possibilité de louer un kayak 1 ou 2 places
Prévoir un sac étanche...

PORT MAUBERT

17:00 - 19:30
 Arrivée des randonnées
Émargement

 Pot de l'amitié en musique
"Surdo'Rei"

20:00 - 22:00
 Restauration sur place
Concert du groupe *"Mestica"*

TARIFS

Adulte : 12€
7-12 ans : 6€
-7ans : GRATUIT

 **N'oubliez pas
votre EcoCup !**
*Aucun gobelet
ne sera fourni !*

 **INSCRIPTIONS EN LIGNE À PARTIR DU 02 MARS 2026**
SUR WWW.CAPSURMAUBERT.FR/RDS

Renseignements : Cap' sur Maubert : 05 46 86 48 12

@LaRandodesCulsSalés2026 - Réalisation : CDCHS - Impression : PrintoClock - Ne pas jeter sur la voie publique - Toute reproduction est interdite

- Annexe 7 Extraits du règlement Intérieur de la manifestation concernant la Randonnée Nautique

1. Présentation de la randonnée

« La Rando des Culs⁷ Salés » est une randonnée proposant en simultané divers itinéraires : 4 parcours sur terre, à effectuer à pied ou à vélo, et un parcours nautique à effectuer sur l'estuaire de la Gironde. Pour l'édition 2026, le point de départ de toutes les épreuves se fera à Mortagne-sur-Gironde, et l'arrivée sera à Port Maubert.

Cette course est réservée aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires figurant sur le programme et sur le site internet.

L'environnement naturel exceptionnel dans lequel les participants évolueront est à préserver, des consignes en ce sens sont détaillées au point 7 du règlement.

2. Conditions météorologiques

Dans le cas de prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la randonnée.

Aucune réclamation, remboursement, ni responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

3. Inscription

Les inscriptions auront lieu du 2 mars 2026 au 29 mai 2026 inclus. Toutes les inscriptions auront lieu en ligne sur le site de Cap⁷ sur Maubert, un des sites communautaires de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge : <https://www.capsurmaubert.fr/>.

L'inscription est :

- d'un montant de 12 euros pour les personnes de 13 ans et plus ;
- d'un montant de 6 euros pour les enfants entre 7 ans et 12 ans (inclus) ;
- gratuite pour les enfants de moins de 7 ans.

Attention, le parcours nautique et les parcours orange et rouge en vélo ne sont pas **recommandés** pour les enfants de moins de 12 ans.

Le tarif comprend :

- le trajet en navette bus de Port Maubert à Mortagne-sur-Gironde ;
- la dotation randonneurs ;
- la sécurité ;
- les ravitaillements et le pot final en musique (concert).

4. Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription sera organisée le jour même, à savoir le samedi 30 mai 2026, **de 11h à 14h** à Mortagne-sur-Gironde pour tous les moyens de locomotion pour la randonnée.

Un **émargement obligatoire** au départ et à l'arrivée est mis en place afin de vérifier la présence de tous les participants.

5. Parkings, navettes et départs

Pour les randonneurs nautiques : Départ 15h

Les randonneurs nautiques pourront se rendre directement à Mortagne-sur-Gironde afin de déposer les embarcations à proximité de la cale de mise à l'eau de 11h à 14h. En cas d'arrivée par l'eau, merci de contacter la capitainerie au 05 46 49 32 89. **La mise à l'eau des embarcations devra se faire obligatoirement avant 14h45.**

Une fois délestés de leur embarcation, les randonneurs se dirigeront avec leur véhicule et remorque à Port Maubert afin de stationner sur les parkings prévus à cet effet. Des navettes bus les attendront. Les navettes circulent sans interruption de 11h à 14h entre Port Maubert et Mortagne-sur-Gironde. Dans la mesure du possible, n'attendez pas la dernière navette qui risque d'être remplie et venez profiter du cadre de Mortagne-sur-Gironde pour pique-niquer sur place.

Les parkings et emplacements de dépôt du matériel nautique sont spécifiquement délimités pour la manifestation. En cas de non respect, il en sera de la responsabilité du participant.

6. Conditions d'annulation

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas d'annulation de l'épreuve sur directives ministérielles, préfectorales, ou municipales pour des raisons climatiques ou pandémiques, suite à une menace terroriste ou de tout autre ordre, ou en cas de force majeure.

L'inscription est définitive, cependant des remboursements pourront être engagés en cas d'annulation sur présentation d'un justificatif médical.

9. Sécurité et assistance

La sécurité sera assurée par l'ASSAJ pour la partie terrestre et l'école de Voile de Port Maubert pour la partie nautique. Se référer au Document de Surveillance et d'Intervention (DSI) affiché au point d'embarquement et d'arrivée de la randonnée.

Une équipe de secouristes sera mise en place par l'organisation (ASSAJ).

Nous comptons sur tous les participants pour apporter aide et réconfort en cas de problème, alerter les secours appropriés, et suivre le protocole de la feuille de route qui sera donnée au départ le jour J.

10. Matériel et responsabilités

Lors de sa confirmation d'inscription, le participant devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course.

Sur l'eau:

- Port du gilet de flottabilité obligatoire, aux normes et correctement porté ;
- Port de chaussures fermées obligatoire ;
- Savoir nager 25 m est obligatoire ;
- Le bout de remorquage doit faire 5 m et 8 mm minimum de diamètre ;
- Les embarcations devront être insubmersibles et en état de navigation ;
- La responsabilité de l'embarcation revient au chef de bord ;
- Les chiens sont interdits sur l'itinéraire nautique.

11. Embarcations autorisées

Sont autorisées à participer à cette manifestation les embarcations suivantes, non motorisées, respectant les règles de navigation en mer en vigueur : paddle, canoë-kayak simple ou double de mer, voile, aviron de mer, voile traditionnelle, pirogue.

12. Abandon

Tout participant qui abandonne doit en informer l'organisation dans les plus brefs délais par téléphone ou par les autres moyens indiqués sur la feuille de route. Celui-ci devra émarger à son arrivée afin que des recherches ne soient pas déclenchées.

13. Parcours

Les couleurs du balisage des parcours vous seront communiquées le jour J. La barrière horaire est indiquée dans le programme.

Respect du code de la route obligatoire.